REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE

<u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Canton de **CALUIRE & CUIRE**

Compte rendu affiché le 6 février 2015

COMMUNE DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 27 janvier 2015

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-08

Président : M. Philippe COCHET Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-

> DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CRESPY), Mme ROUCHON (par proc à M. ROULE à partir du N° 2015-11), M. NOUELLE, M. PROST, M. DIALLO (par proc. à M. TAKI),

DISPOSITIF BRIGADES VERTES -CONTRAT D'OFFRE DE SERVICE -

DISPOSITIF "BRIGADES VERTES – BRIGADES proc.

RIVIERES"

Mme BREMOND, M. JOUBERT (par proc. à M. PROST), Mme CRESPY, Mme WEBANCK, ANNEE 2015 - SIGNATURE D'UN Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme CARRET), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. CHAVANE), Mme HAMZAOUI (par à Μ. TOLLET jusqu'au N° 2015-06 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à

M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA,

M. PARISI

Etait absent : /

PREFECTURE Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

Le Conseil Général du Rhône avait créé les "brigades vertes", un dispositif d'entretien de l'environnement, dont les objectifs sont :

- la préservation et la mise en valeur de l'environnement ;
- l'insertion sociale et professionnelle de bénéficiaires du R.M.I., désormais RSA.

La Ville participe à ce dispositif depuis 1994.

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité. Toutefois, elle est marquée par des changements institutionnels, avec la création du Nouveau Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

La convention annuelle prévoit une participation financière de la Ville fixée à 40 € par jour de chantier et par équipe à la Métropole de Lyon. En outre, la commune s'engage à assurer la fourniture des repas servis à midi aux équipes, dans l'un des restaurants pour personnes âgées de la Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

le principe d'intervention des "brigades vertes - brigades rivières" sur le territoire de la commune au cours de l'année 2015 ;

- FIXE

la participation financière de la Ville à 40 € par jour de chantier et par équipe, soit un **montant prévisionnel de 400 € pour l'année 2015**; le calcul est prévisionnel et est établi pour 10 jours maximum d'intervention. Ce chiffre est toutefois susceptible d'ajustement en fonction des besoins et sera arrêté lors du bilan définitif des opérations réalisées;

- DIT

que la Ville prendra également en charge la fourniture d'un repas chaud le midi aux agents accueillis dans le cadre de ce dispositif;

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer le contrat d'offre de service du dispositif "Brigades vertes-Brigades rivières" ci-annexé pour l'année 2015 entre l'association Rhône Insertion Environnement et la Ville,

- DIT

que la participation financière sera versée à la Métropole de Lyon sur les crédits inscrits au budget (fonction 830 nature 6288).

POUR EXTRAIT CONFORME LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 6 février 2015 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET